Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20261015-202680-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération 2026-80

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Pouvoirs :1** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence.
Excusés :	Mr REBOUX Vincent donne procuration à Mr LEBRANCHU Michel
Absents :	
Secrétaire de séance :	Mr MOREL Alexandre

VALIDATION DEVIS TRAVAUX DE RELIURE

Le Conseil Municipal de la Commune de BOBITAL,

Réuni sous la présidence de M. Gaétan ACCOH, Maire,

Mr le Maire expose au conseil l'obligation légale qui incombe à la commune de procéder régulièrement à la reliure de ses actes administratifs et de ses registres d'état civil, afin d'assurer la pérennité et la conservation sécurisée du patrimoine de la commune

Il rappel que la réglementation (Décret n°2010-783 du 8 juillet 2010) impose que les registres des délibérations fassent l'objet d'une reliure traditionnelle selon les normes rigoureuses de l'état civil.

L'état actuel de certains de nos registres nécessite d'engager une campagne de reliure pour les documents suivants :

- Registres d'état civil à relier de 2006 à 2025
- Registres des délibérations de 2011 à 2025

Mr le Maire présente le devis obtenu auprès de Atelier Éric POILPOT de TREGUIER, le montant du devis se monte à 1020€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de M. ACCOH Gaétan,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20261015-202680-DE

BOBITAL

Après en avoir délibéré,

➲ **VALIDE** la réalisation des travaux de reliure des registres d'état civil et de délibérations décrits ci-dessus

➲ **VALIDE** le devis de l'ATELIER ERIC POILPOT pour un montant de 1020€ TTC

➲ **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite à la rubrique fonctionnement

➲ **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 15 octobre 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Alpes d'Azur)

P.E.C., Mr. MOREL Alexandre
Secrétaire de séance,